



Rapport d'activités 2025

Pôle Protection de l'enfance

Centre parental *Ti an Ere*

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



TABLE DES MATIERES

1	LA PRESENTATION DE L'ASFAD	3
1.1	LA PRESENTATION GENERALE DE L'ASFAD	3
1.2	LA RAISON D'ETRE DE L'ASFAD	3
1.3	LE PROJET DE FUSION, LA NAISSANCE D'ALTERA, LES SOLIDARITES COMME ENGAGEMENT	4
2	LA PRESENTATION DU POLE ET DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1	LE POLE PROTECTION DE L'ENFANCE	5
2.2	LE CENTRE PARENTAL TI AN ERE	6
3	LA SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES	7
3.1	LES FAITS MARQUANTS	7
3.1.1	<i>Le montage d'un dispositif Ad hoc entre Ti an Ere et Ti ar Bed pour une jeune mineure MNA enceinte</i>	7
3.1.2	<i>Des travaux d'envergure dans la salle d'activité</i>	7
3.1.3	<i>L'expérimentation d'une convention avec le CPFS de la SEA 35</i>	7
3.1.4	<i>De nouvelles attributions de logement pour une activité à 100 %</i>	7
3.1.5	<i>Un travail soutenu de la direction sur le nouveau projet architectural du centre parental</i>	7
3.2	LES CHIFFRES CLES	8
4	LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT TI AN ERE ET LE PUBLIC ACCUEILLI	9
4.1	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES MISSIONS	9
4.1.1	<i>La prévention et protection de l'enfant</i>	9
4.1.2	<i>Accompagner la parentalité</i>	9
4.1.3	<i>Favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille</i>	9
4.2	LE PUBLIC ACCUEILLI EN 2025	10
4.2.1	<i>Les admissions</i>	10
4.2.2	<i>Les fins de prise en charge</i>	13
4.2.3	<i>Les prises en charge tout au long de l'année (file active 2025)</i>	18
4.2.4	<i>L'accompagnement autour de la santé</i>	18
4.2.5	<i>Des parcours d'accompagnement au centre parental</i>	18
5	QUELQUES CONTOURS DE L'ACCOMPAGNEMENT	21
5.1	L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNEL·LE·S PAR LA FORMATION	21
5.2	L'ACCOMPAGNEMENT AU REPIT/REPLI EN EXPERIMENTATION AVEC LE CPFS	22
5.3	L'ACCOMPAGNEMENT DES COUPLES PARENTAUX	22
6	FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR PAR DES PROPOSITIONS SINGULIERES	23
6.1	LES ATELIERS COLLECTIFS, UNE DIMENSION DE L'ACCOMPAGNEMENT	23
6.1.1	<i>La Gratiféria du centre parental : un rendez-vous solidaire et éco-responsable</i>	23
6.1.2	<i>L'atelier YOGA</i>	24
6.1.3	<i>Le geste et les mots</i>	25
7	LES REFLEXIONS EN COURS, PISTES DE TRAVAIL, D'AMELIORATION EN 2026	26
7.1	ACTUALISATION DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL	26
7.2	L'ESPACE ENFANT : LE FOND, LA FORME EN REFLEXION	26

1.1 La présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur-riche-s bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad : Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad : Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité : Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité femmes-hommes, d'économie sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions : Accueillir et accompagner, le temps nécessaire, des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.3 Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

2.1 Le pôle protection de l'enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, avec une antenne créée en 2017 à Vitré, fermée en 2025, et une intervention continue sur Vitré, au sein du CDAS, depuis fin 2025.

Les données clés du pôle protection de l'enfance pour 2025 :

- 45 salariés en CDI pour 34 ETP
- 3 salariés CDD de + d'1 mois
- Charges 2025 : 2 831 k€
- Financier : Conseil départemental
- Administrateur.rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
 - Administrateur.rices délégué·e·s du pôle ;
 - Directrice du pôle ;
 - Responsables de service ;
 - Professionnel·le·s de terrain.

2.2 Le centre parental Ti an Ere

Equipe encadrement
Directeur du pôle protection de l'enfance
Responsable de service
Secrétaire de Direction
Travailleur·se·s socia·ux·les
Assistantes sociales
Éducatrice de jeunes enfants
Éducatrices spécialisées
TISF
Veilleu·r·se·s de nuit
Équipe paramédicale et médicale
Auxiliaires de puériculture
Infirmière-Puéricultrice
Pédiatre
Psychologue
Psychomotricienne
Agent·e·s de maintenance

3.1 Les faits marquants

3.1.1 Le montage d'un dispositif Ad hoc entre Ti an Ere et Ti ar Bed pour une jeune mineure MNA enceinte

Au début de l'été 2025, après concertation avec la Direction enfance-famille, il a été possible de mettre en place un accompagnement hors les murs pour une jeune femme mineure, enceinte, accueillie par le service Ti ar Bed de l'Asfad. Les professionnel·le·s du centre parental ont pu accompagner Madame autour du dernier mois de grossesse et de l'arrivée du bébé. Elle a intégré le centre parental à la sortie de la maternité sans rupture dans l'accompagnement. Le relai entre les deux services a ainsi permis à Madame et son bébé de poursuivre la construction de leur projet personnel.

3.1.2 Des travaux d'envergure dans la salle d'activité

La salle d'activité du centre parental, qui servait aussi de salle de réunion pour l'équipe des professionnel·le·s, était devenue trop exigüe suite aux augmentations successives du nombre de familles accueillies et du nombre de professionnel·le·s. Par exemple, les réunions ne pouvaient plus avoir lieu sur site. Des travaux importants d'agrandissement de la salle, par effacement d'une cloison et redistribution de pièces, ont été réalisés, ainsi que des travaux de rénovation. Ils donnent déjà satisfaction. Ces travaux et ces aménagements vont se poursuivre en 2026.

3.1.3 L'expérimentation d'une convention avec le CPFS de la SEA 35

Une convention avec le Centre de Placement Familial Spécialisé qui permet de mettre en œuvre des solutions d'accueil de l'enfant et de répit pour les parents a été mise en place. Elle offre la garantie de disposer de cette solution si nécessaire pour protéger l'enfant. Elle permet au parent de souffler et de retrouver ses capacités à assumer ses fonctions parentales lorsque le réseau amical ou familial est absent.

3.1.4 De nouvelles attributions de logement pour une activité à 100 %

Nous avons eu de nouvelles offres d'appartements du service habitat social dans des quartiers où, en raison notamment de l'insécurité qui y règne, nous font hésiter à les proposer aux femmes, voire parfois à les refuser. En 2025, nous avons accepté ces offres afin de pouvoir réaliser de nouvelles admissions, et atteindre un niveau d'activité maximal. Cela ne résout pas l'inquiétude des femmes à vivre dans ces quartiers ainsi que celle des professionnel·le·s à y exercer leur activité. Une réflexion avec la Commission Locale de l'Habitat de la ville de Rennes est prévue en 2026 autour de ce sujet.

3.1.5 Un travail soutenu de la direction sur le nouveau projet architectural du centre parental

Au second semestre de l'année, il a été procédé à la lecture, l'analyse et l'audition des projets déposés par les groupements de constructeurs qui ont candidaté à l'appel d'offre déposé par la société Aiguillon, maître d'ouvrage du projet d'ensemble rue de Vern. Fin décembre, l'offre de l'un des groupements a été retenue, avec, dans le projet, un bâtiment dédié au centre parental conforme aux attentes, et qui pourra accueillir en interne 17 familles. Ce travail, soutenu par une assistance à maîtrise d'ouvrage, nécessite un investissement en temps important. Le programme retenu va être présenté au conseil de la vie sociale (CVS) en 2026. Le début du chantier est prévu fin 2026 après la phase d'instruction du permis de construire de 6 mois. La livraison est prévue pour 2029.

3.2 Les chiffres clés

	2023	2024	2025
Salarié.e.s en ETP	20,81	20,81	20,81
Nombre de personnes accueillies par le service Au cours de l'année	31 unités familiales dont 9 couples 77 personnes 31 femmes 9 hommes 37 enfants	31 unités familiales dont 8 couples 74 personnes 30 femmes 9 hommes 35 enfants	27 unités familiales dont 5 couples 63 personnes 26 femmes 6 hommes 31 enfants
Nombre d'admissions	13 unités familiales 18 adultes et 16 enfants	9 unités familiales 11 adultes et 9 enfants	7 unités familiales 9 adultes et 8 enfants
Nombre de fin d'accompagnement	10 unités familiales 13 adultes et 12 enfants	11 unités familiales 16 adultes et 12 enfants	8 unités familiales 9 adultes et 8 enfants
Moyenne durée de prise en charge	19,2 mois par adulte	17,4 mois par adulte	22,1 mois par adulte
Nombre d'enfants confiés à l'ASE par ordonnance du Juge des enfants	3 enfants	2 enfants	<i>1 enfant confié à l'ASE par voie judiciaire et 1 enfant contractuellement</i>
Tranche d'âge pour les adultes	Moyenne d'âge des parents accueillis : 25 ans 12,5 % ont moins de 18 ans 20 % ont de 18 à 21 ans 37,5 % ont 22 à 25 ans 30 % ont + de 26 ans	Moyenne d'âge des parents accueillis : 23 ans 15,4 % ont moins de 18 ans 35,9 % ont de 18 à 21 ans 15,4 % ont 22 à 25 ans 33,3 % ont + de 26 ans	Moyenne d'âge des parents accueillis : 22 ans 21,9 % ont moins de 18 ans 50 % ont de 18 à 21 ans 12,5 % ont 22 à 25 ans 15,6 % ont + de 26 ans
Taux d'occupation	94,4 %	92,5 %	94,13 %
Moyenne d'âge des enfants accompagnés	A l'admission : 3,6 mois A la fin de la prise en charge : 20,5 mois	A l'admission : 2,9 mois A la fin de la prise en charge : 23,6 mois	A l'admission : 6,3 mois (dont 5 enfants de moins de 3 mois sur 8 enfants) A la fin de la prise en charge : 26,7 mois
Nombre d'enfants moyen par unité familiale	1	1,19	1,14
Fréquentation de l'espace enfant	4 330 heures de fréquentation 21 enfants	4 732 heures de fréquentation 15 enfants	2 033 heures de fréquentation 16 enfants

Nous constatons :

- Un taux de rotation de 38 %, plus faible que les années passées.
- Une durée moyenne de séjour et d'accompagnement qui s'allonge, pour passer de 17 à 22 mois.
- Un taux d'occupation légèrement inférieur à 95 %
- Un âge moyen des enfants, à la sortie, inférieur à 3 ans.

L'analyse de ces évolutions est présentée dans les lignes qui vont suivre.

4 LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT TI AN ERE ET LE PUBLIC ACCUEILLI

4.1 Le cadre règlementaire et les missions

Depuis sa création, le service a connu trois extensions. A son ouverture en mai 1993, il pouvait accueillir 13 unités familiales. En septembre 2008, quatre places supplémentaires ont été ouvertes et enfin en 2021, cinq places avec hébergement et une dite « hors les murs » dans le cadre d'un partenariat avec le CDAS de Maurepas.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant est venue compléter l'article L.222-5 du CASF¹ : l'accueil des pères est désormais possible. Aussi, des couples peuvent contractualiser avec le centre parental. Dans ce cadre, le 12 juillet 2017, le centre maternel Ti an Ere est devenu le centre parental, permettant d'accueillir différentes formes de parentalité. Le département d'Ille-et-Vilaine a validé par un arrêté ce changement. Nous avons à ce jour un agrément permettant l'accueil de cinq couples.

Aujourd'hui, le centre parental est autorisé pour l'accueil de 21 unités familiales dont 5 couples et 2 familles sans droit ni titre.

4.1.1 La prévention et protection de l'enfant

Dans l'accompagnement au quotidien des familles, les professionnel-le-s s'attachent avant tout à garantir la protection de l'enfant accompagné et soutenir les parents à être eux-mêmes garants du bon développement physique et affectif de leur(s) enfant(s).

4.1.2 Accompagner la parentalité

Lors de l'admission au centre parental, l'objectif premier est de soutenir, faire émerger, étayer et valoriser les capacités et compétences parentales de chaque famille dans sa singularité et ainsi favoriser le lien d'attachement sécurisé entre parent et enfant.

4.1.3 Favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille

Accompagner les parents dans leur nouveau rôle, c'est aussi favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille (insertion sociale et professionnelle, éducation à la santé, accès aux droits, accès à la culture, accès au logement, reprise de confiance en soi, prendre soin de sa santé psychique etc.).

¹ Art. L. 222-5-3. du CASF : « *Peuvent être pris en charge dans un centre parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale. Peuvent également être accueillis, dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».

4.2 Le public accueilli en 2025

Les fragilités repérées à l'admission au centre parental sont multiples : errance, précarité financière, sociale, instabilité psychologique, endettement, situation de handicap, contexte de violence familiale et/ou intraconjugales etc.

Les familles orientées par la plateforme d'orientation du département peuvent avoir des accompagnements en cours par d'autres dispositifs : mesure administrative ou judiciaire par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), suivi psychiatrique par un Centre Médico-Psychologique (CMP), accompagnement par le Service d'Accompagnement des Femmes Enceintes en Difficulté (SAFED) dans le cadre d'une grossesse à risque identifiée ou autres dispositifs de la protection de l'enfance, etc.

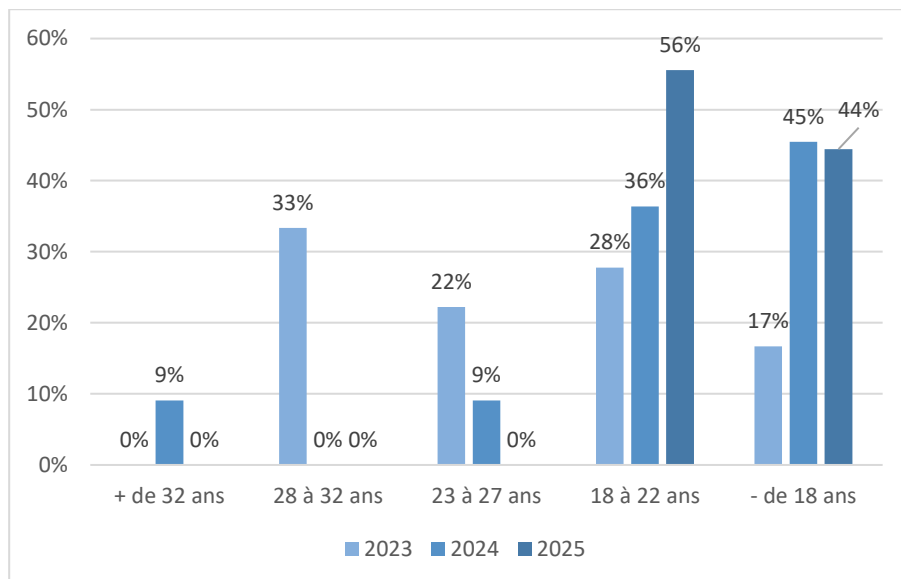
A l'accueil au centre parental, certains accompagnements spécifiques extérieurs sont maintenus (curatelle, Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)...) et d'autres relayés par les professionnel·le·s du centre.

4.2.1 Les admissions

En 2025, Le centre parental a accueilli 7 nouvelles unités familiales, soit 9 adultes et 8 enfants :

- **7 unités familiales** (dont 5 femmes parents isolées, et 2 couples homme-femme), soit **9 parents ou futurs parents** admis en 2025 et **8 enfants bénéficiaires directs** admis en 2025 dont 2 nés en cours de séjour.

L'âge

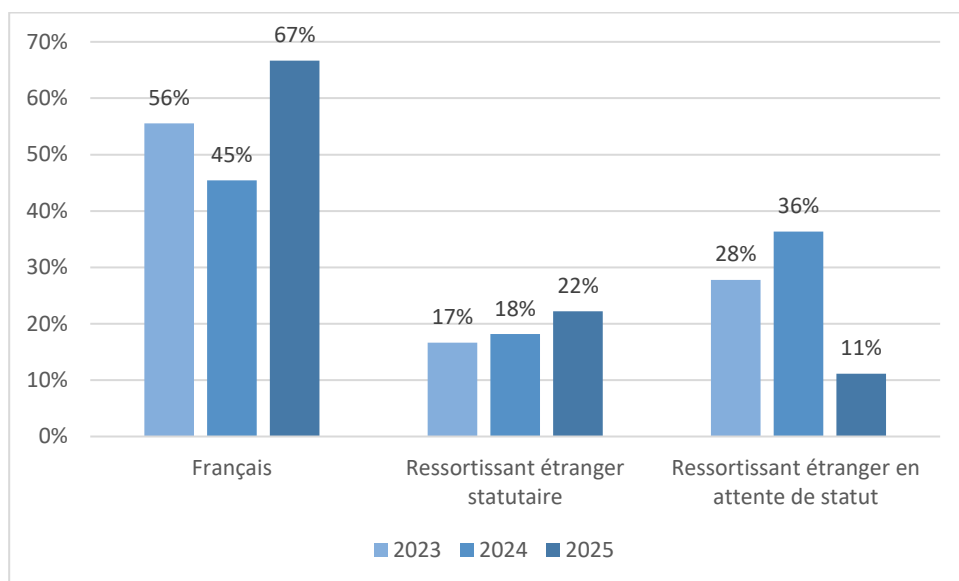


Nous constatons cette année 2025 une baisse de l'âge des parents à leur admission puisque 56 % d'entre eux.elles ont moins de 22 ans à leur accueil au centre parental, contre 36 % en 2024.

Nous constatons sur ces trois dernières années une baisse significative de l'âge des personnes accueillies : 28 % en 2023 avait moins de 22 ans, contre 56 % en 2025. Nous accompagnons aussi, depuis deux ans, plus de mineur·e·s.

Pour une majorité, ils-elles étaient déjà accompagné·e·s, avant leur arrivée, par des dispositifs de protection de l'enfance type MEP, Foyer U2A etc.

La nationalité

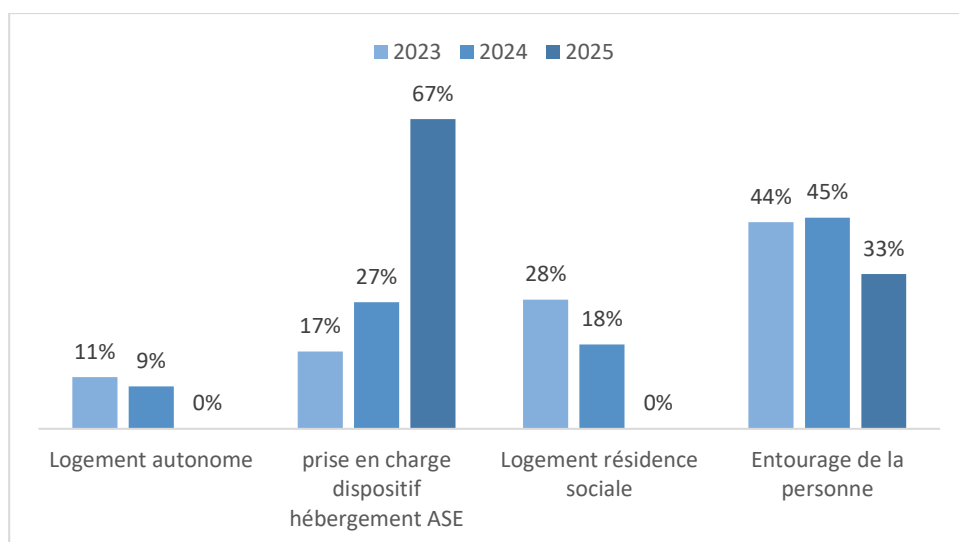


Lors de l'accueil de ressortissant-e-s étranger-e-s, le centre parental leurs verse des allocations de secours dans l'attente de l'obtention de droits aux aides sociales. Dans un cadre budgétaire défini et contraint, il n'est possible d'accueillir que 2 familles en attente de statut.

En 2025, à certaines périodes de l'année nous avons pu allouer des allocations exceptionnelles pour 4 familles déjà accompagnées au centre parental.

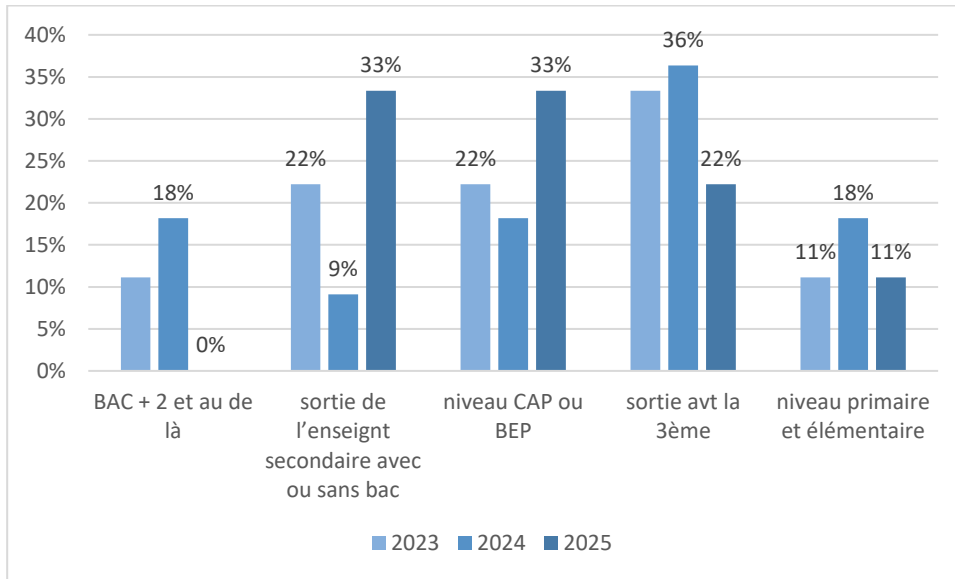
Ainsi nous n'avons pas pu accueillir de nouvelles personnes dans cette situation administrative, notre agrément et nos moyens sont prévus pour deux familles.

Le logement avant admission



En 2025, 6 personnes accueillies sur 9 étaient prises en charge par des dispositifs de l'ASE avec hébergement. Pour les majeures, l'inscription à la direction habitat social est effective et la demande d'attribution d'un logement autonome sera faite en cours de prise en charge au centre parental. Pour les personnes mineures l'ensemble des démarches ne peut être faite qu'à la date de leur majorité. On voit donc que l'accès au logement reste un axe important de l'accompagnement.

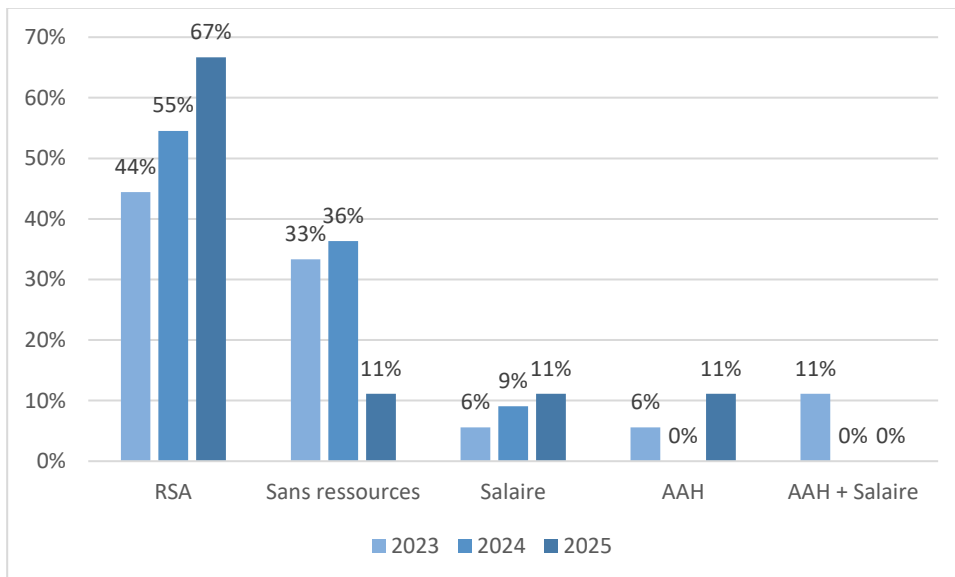
La situation scolaire



La plupart des personnes accueillies au centre parental ont connu des ruptures dans leur parcours scolaire. En 2025, 6 d'entre-elles ont décroché au démarrage du lycée ou en cours d'apprentissage.

Un travail d'accompagnement vers les partenaires de l'insertion professionnelle et scolaire se fait quelques mois après l'admission pour tenter de réenclencher le processus.

Les ressources financières



Les formations scolaires ayant été interrompues, peu de personnes accueillies sont insérées dans le milieu professionnel et perçoivent un salaire. La majorité bénéficie donc des minima sociaux comme le RSA, parfois complété par l'AAH.

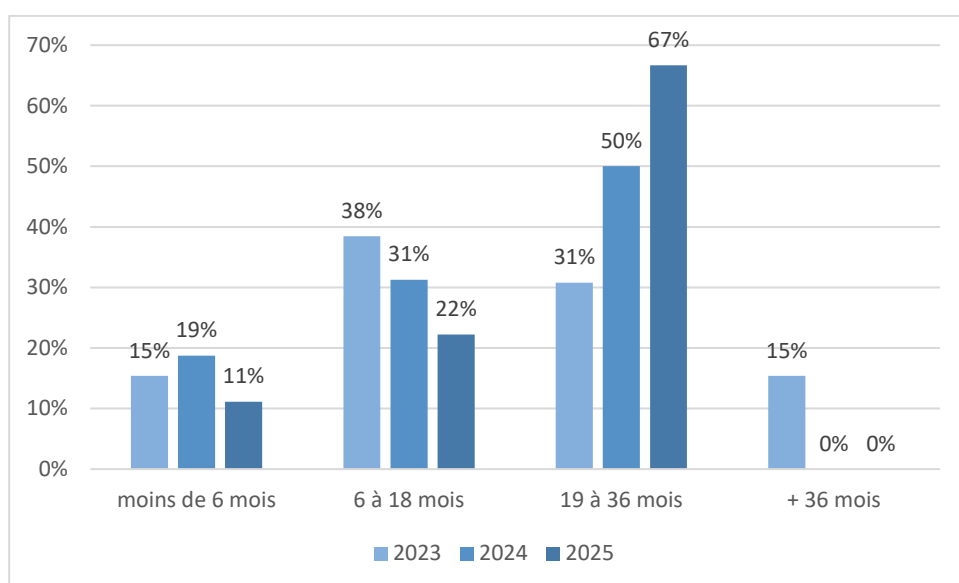
4.2.2 Les fins de prise en charge

En 2025, 9 parents sont sortis du service.

Il est important de préciser que :

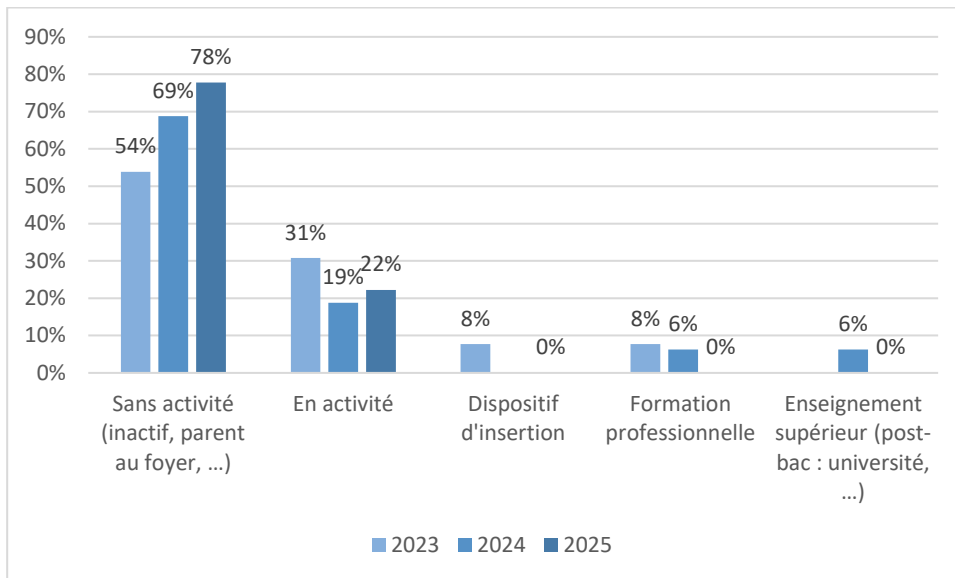
- Une mère était accompagnée sur la place dite SAFED, en attente d'un autre centre parental. Elle a été accompagnée 3 mois avant une entrée au centre parental de l'ESSOR.
- Un père a souhaité arrêter au terme de 7 mois la contractualisation avec le centre parental. Il est toujours accueilli ponctuellement dans la résidence mais n'est plus pris en charge.

La durée de séjour



La durée de séjour en 2025 s'est sensiblement allongée. En effet pour 3 situations accueillies, les délais d'attribution de logement ont dépassé les un an. Une femme accueillie à sa minorité n'a pu amorcer les démarches avant sa majorité, ce qui a ajouté quelques mois au délai d'attribution.

La situation professionnelle ou scolaire à la sortie



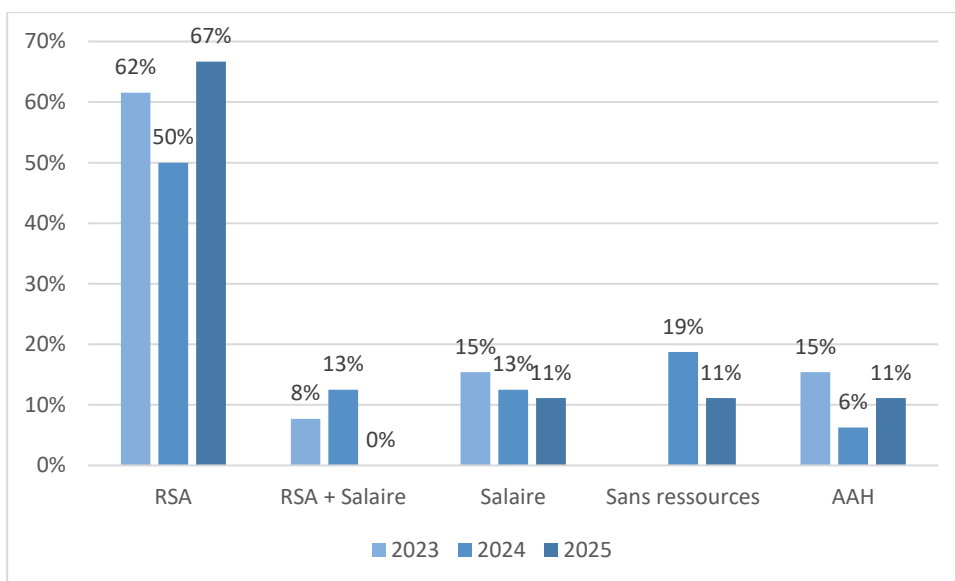
Les 4/5 sont sans activité professionnelle.

A la sortie de l'accompagnement centre parental, les adultes sont en lien avec les professionnel·le·s de We-ker ou autres partenaires dédiés. Des rencontres conjointes ont lieu pour réamorcer ou poursuivre des démarches d'insertion professionnelle entamées au cours de l'accompagnement.

En 2025, sur les 9 sortants, 2 personnes ont souhaité se consacrer à leur enfant pendant la prise en charge centre parental, deux ont obtenu un diplôme pour une formation déjà en cours et une amorçait une intégration en ESAT.

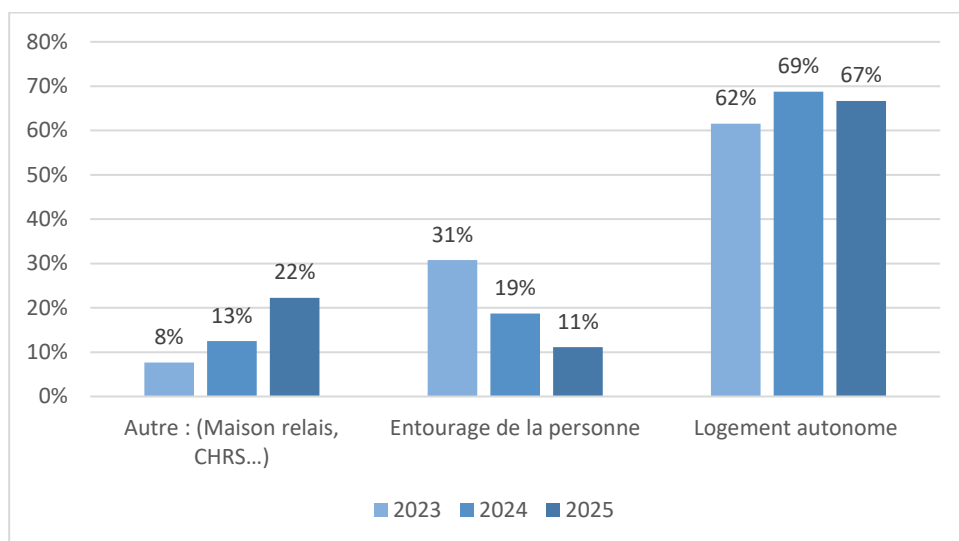
Pour deux d'entre elles, les difficultés rencontrées ont fait obstacle à l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Les ressources financières à la sortie



De ce fait, peu d'entre-elles ont des ressources différentes des minimas sociaux en fin de prise en charge.

Le logement à la sortie



Les démarches pour obtenir un logement autonome sont engagées dès que les critères d'accessibilité au parc social de l'agglomération rennaise le permettent et que la prise en charge de l'enfant est sécurisée.

Les 2 freins repérés à cette inscription sont :

- Le statut d'étranger en attente de titre
- La minorité

Une fois ces 2 freins levés, le processus permettant l'attribution d'un logement peut être long, 12 à 18 mois aujourd'hui dans la métropole rennaise.

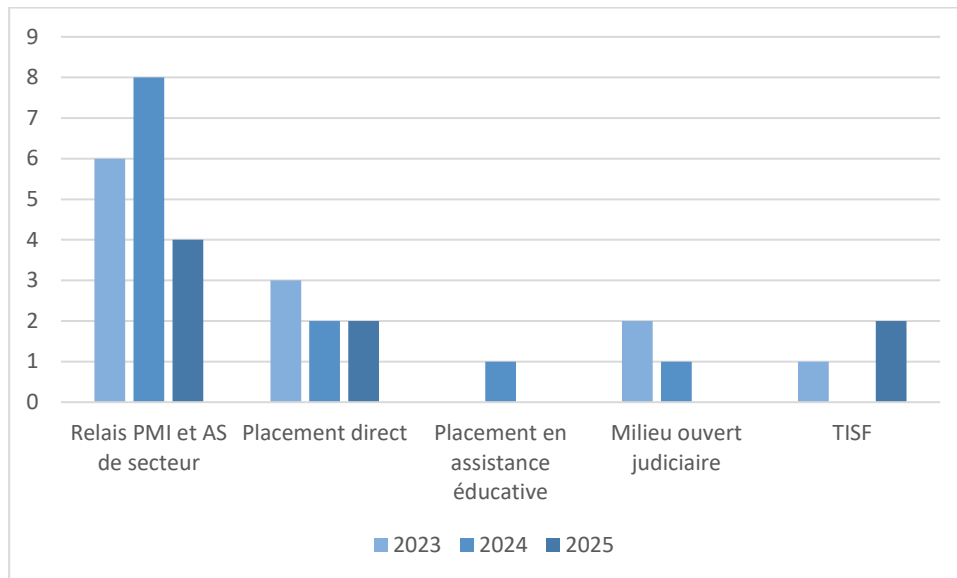
Cette année, nous avons sollicité une dérogation d'un mois auprès du département d'Ille et Vilaine pour aller au-delà des 3 ans de l'enfant en l'absence d'attribution de logement.

La baisse de l'âge des parents accueillis cette année pourra nous amener à demander davantage de dérogation à l'avenir.

Une majorité de familles sort donc avec un logement autonome.

Certaines orientations se font vers des maisons relais ou CHRS au regard des besoins d'accompagnement social de proximité des familles.

Les dispositifs d'accompagnement relai



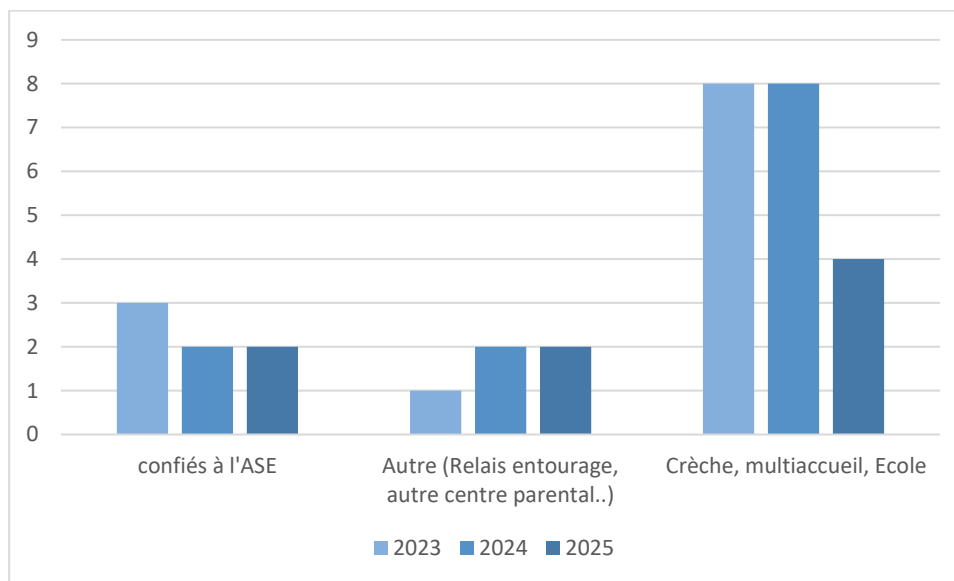
Pour la majorité des fins de prise en charge, la famille bénéficie d'un relai par le CDAS de secteur et la PMI organisé quelques mois avant.

En 2025, 3 familles bénéficient d'un relai droit commun au CDAS avec un accompagnement PMI et Assistante.e Social.e de secteur. Le choix a été fait en concertation avec elles pour 3 autres familles de mettre en place des accompagnements plus rapprochés avec des accompagnements TISF ou une mesure MEP contractuelle.

Une mesure de placement a été ordonnée par un juge, dans un premier temps au domicile de la mère puis chez un tiers digne de confiance.

Sur les dernières années, les chiffres sont plutôt stables avec une exception en 2022 où 6 placements directs avant les 6 mois de prise en charge ont été ordonnés. La baisse de 2025 s'explique plus par la baisse de la totalité des sorties du centre parental.

Les modes de garde



Sans compter les mesures de placements mettant fin à certains modes de garde au terme de la prise en charge, la grande majorité des enfants a intégré des crèches ville de Rennes au cours de l'accompagnement et qui se poursuivent à la sortie.

Cet accueil permet aux enfants de vivre en collectivité, de se développer avec ses pairs. C'est parfois indispensable pour permettre aux enfants d'évoluer sur des temps longs dans un environnement adapté à leurs besoins. Les parents ne peuvent parfois pas sécuriser leurs enfants sur un temps trop long. L'isolement des familles (environnements de proximité délétères ou isolement sur le territoire français) ne leur permet pas d'avoir des relais pour souffler.

Quand un mode de garde pérenne est mis en place, cela permet à tous et toutes de se retrouver en toute sérénité le soir et aux parents d'être plus disponibles pour leurs enfants.

Un partenariat de proximité existe avec les crèches ville de Rennes et de l'Asfad.

Depuis des années, le centre parental a une réservation de 2 places auprès de la crèche M'Ti moun. Le choix a été fait cette année de répartir ces 2 places sur 2 multi accueils de l'Asfad : M'Ti moun et Regard'enfants ». Cette collaboration permet un croisement de regard des deux équipes pluridisciplinaires.

4.2.3 Les prises en charge tout au long de l'année (file active 2025)

Au regard de la baisse du nombre d'admissions cette année et des fins de prise en charge plus tardives, la file active s'est élevée à **27 unités familiales**, soit 32 parents et 31 enfants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025

4.2.4 L'accompagnement autour de la santé

L'accompagnement par l'infirmière de puériculture

L'infirmière est présente au quotidien pour accompagner les parents dans le prendre soin de leurs enfants. La prévention et la coordination du parcours médical est au cœur de ses missions.

Sur 31 enfants accompagnés en 2025, **28 enfants ont pu bénéficier d'un accompagnement autour de leur santé de manière hebdomadaire** avec l'infirmière puéricultrice et/ou avec la médecin du centre parental.

Concernant les 85 consultations médecine générale programmées au centre parental, **72 ont été honorées**. 24 consultations ont donné lieu à des vaccinations. (Il n'y avait pas eu de médecin généraliste dans la structure de janvier à mars 2025)

En 2025, **28** enfants sur 31 ont pu déclarer un médecin traitant.

29 % des enfants de la file active (31 enfants) sont concernés par un suivi médical spécialisé en 2025.

Nous avons accompagné **3** enfants avec une prise en charge pluridisciplinaire au CAMSP, **7** enfants ont bénéficié d'un accompagnement pour une prise en charge en kinésithérapie ou en ostéopathie ou un suivi psychomoteur.

6 enfants ont été orientés vers un suivi par un orthophoniste.

8 enfants ont été accompagnés au suivi PMI.

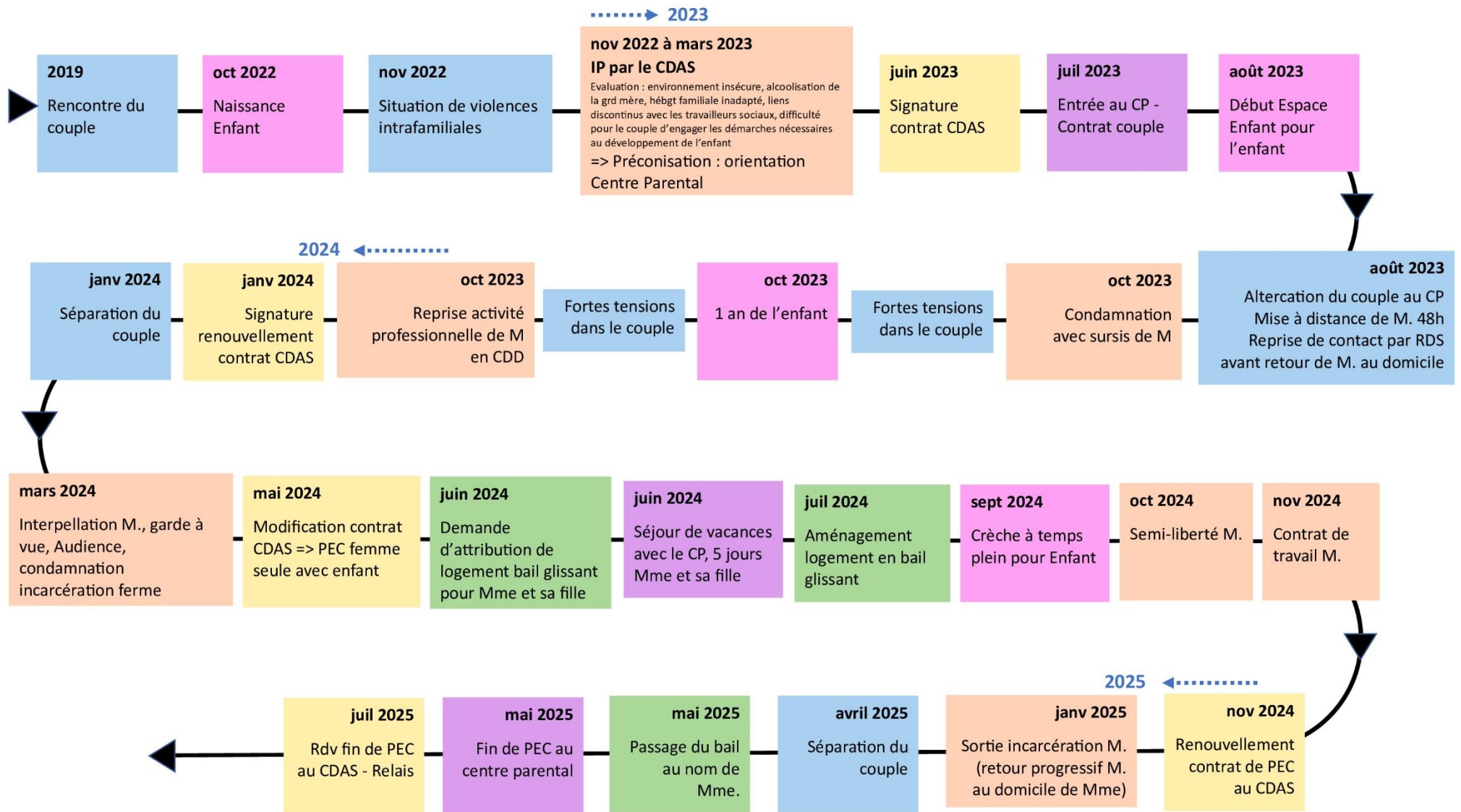
4.2.5 Des parcours d'accompagnement au centre parental

Le centre parental propose un accompagnement adapté à la singularité, aux besoins et souhaits de chacun-e. Il est conçu en fonction des choix des familles et leur participation active à la construction de leur projet de vie. Les professionnel-le-s cherchent à offrir des modalités d'accueil et d'accompagnement diversifiées et adaptées à chaque famille.

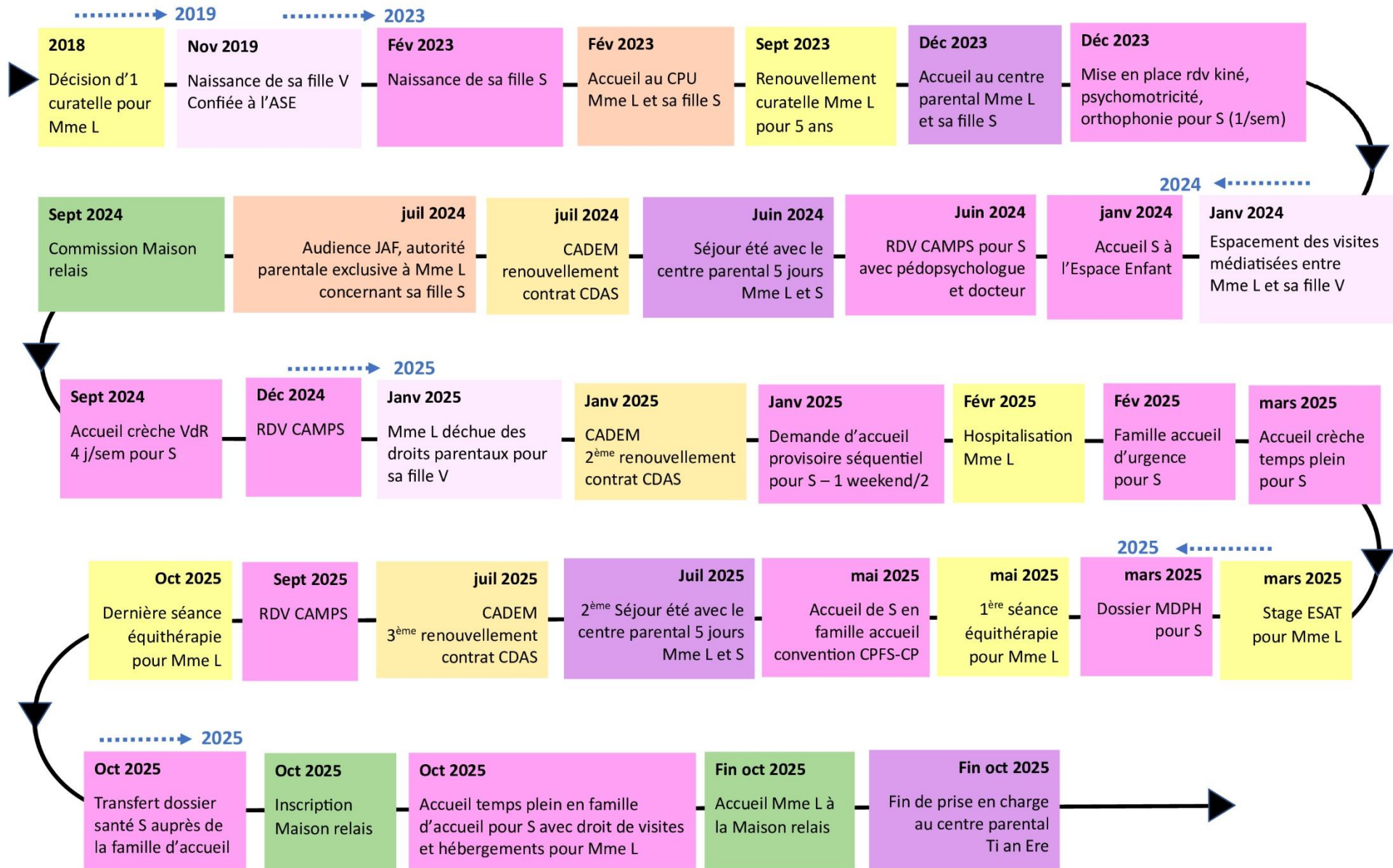
L'objectif est, après ce travail de réassurance et de soutien, de permettre à la personne accompagnée de pouvoir effectuer seule ses démarches, de mettre en place des relais et que la famille puisse identifier les espaces où demander de l'aide si besoin.

Les modes d'interventions et d'accompagnements sont variés, s'inventent et se renouvèlent en fonction aussi des familles accompagnées.

Parcours de Madame B, Monsieur T et leur fille K



Parcours de Mme L, sa fille V, sa fille S



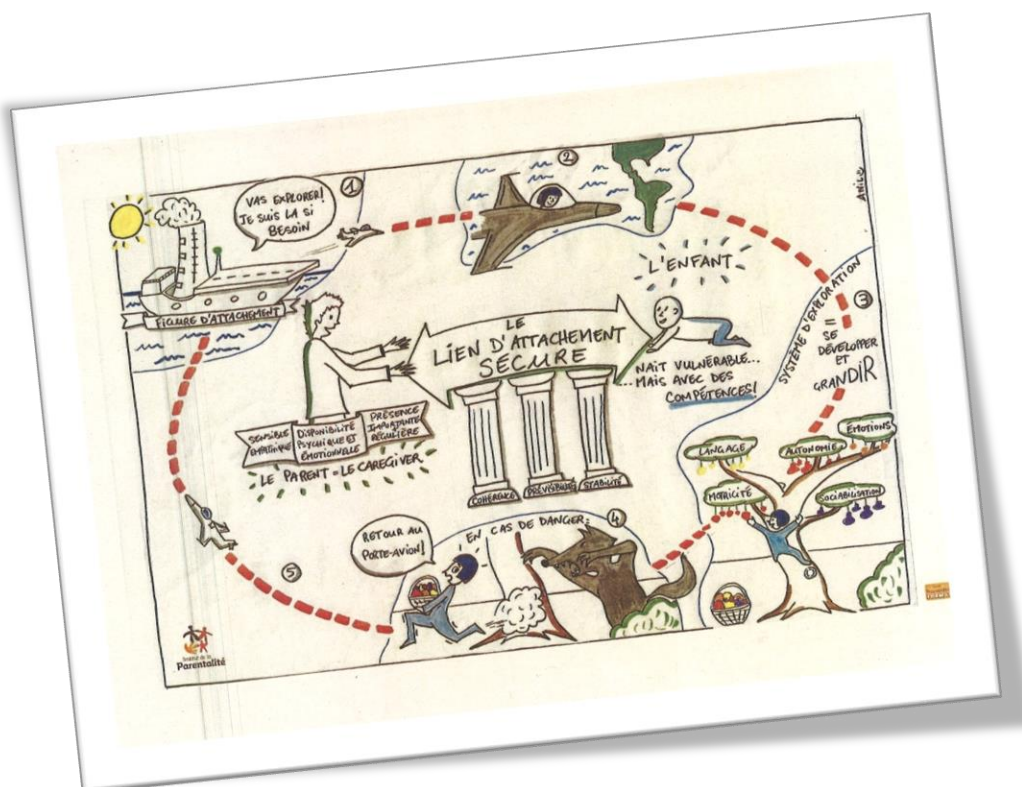
5.1 L'accompagnement des professionnel·le·s par la formation

Cette année, l'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation « Troubles et traumatismes complexes » dispensée par deux formatrices du centre de formation Pégase Processus. Ce fut l'occasion d'enrichir notre pratique et de décrypter avec un nouveau regard et de nouveaux outils les problématiques des familles que nous accompagnons.

Les violences intrafamiliales, les négligences éducatives, les drames familiaux, les parcours migratoires (...) peuvent avoir un impact sur la qualité de la relation d'attachement ce qui aura une influence capitale sur le développement de l'enfant.

La notion de trauma complexe est utile pour mieux comprendre les conséquences possibles de ces événements et permet d'envisager une autre manière d'intervenir auprès des enfants et de leurs familles.

Ces deux jours, nous ont permis de nous poser, de prendre du recul par rapport à notre quotidien, d'étudier des cas cliniques mais également de fédérer l'équipe autour d'un apport théorique commun.



Source :
Illustration Institut de la parentalité

A l'issue de cette formation riche, nous avons souhaité qu'une des intervenantes puisse nous accompagner lors de nos séances d'analyse de la pratique.

5.2 L'accompagnement au répit/repli en expérimentation avec le CPFS

Les familles du centre parental peuvent avoir besoin de répits et les enfants de temps de repli en cas de difficultés. Nous avons expérimenté cette modalité d'accompagnement cette année avec un partenariat SEA35/Asfad et la mobilisation d'une assistante familiale pour des accueils ponctuels.

Contexte de relai : le parent de cette enfant rencontrait dans ses fonctions des empêchements liés à ses problématiques personnelles (grande fatigabilité, difficulté à élaborer des temps avec son enfant pour son développement psychomoteur, problématique d'hygiène etc.). La prise en charge à temps plein de son enfant la mettait en difficulté. Le centre parental lui a proposé de mai à juillet des relais de deux longs week-ends par mois, puis des temps conséquents sur la période des vacances scolaires. Madame a pris conscience des bénéfices pour elle et sa fille à n'être ensemble que sur des petits temps pendant lesquels elle était complètement disponible pour elle et pleinement dans la relation. Nous avons pu par la suite accompagner Madame dans sa réflexion sur un accueil provisoire temps plein chez l'assistante familiale avec des droits de visites et d'hébergements pour Madame dans le cadre d'un contrat entre le CDAS/le parent/le CPFS.

5.3 L'accompagnement des couples parentaux

Depuis 2017, suite à la promulgation de la loi du 16 mars 2016, l'établissement accueille des couples. Le centre maternel devient donc un centre parental. Nous accompagnons de ce fait des femmes seules, des couples ou des pères seuls, avec leur enfant de moins de trois ans.

Nous avons alors ajusté notre accompagnement et aujourd'hui, chaque couple et son enfant est suivi par deux travailleuses sociales et un-e auxiliaire de puériculture. Selon chaque situation, nous adaptons nos pratiques. Ainsi une référente éducative peut être nommée pour chaque parent ou pour un axe de travail (insertion, démarches statutaires, ...).

Cette nouvelle modalité d'accueil vient transformer notre quotidien professionnel et nous amène à repenser nos pratiques. Il vient mettre en lumière de nouveaux axes d'accompagnement à savoir : la co-parentalité, la conjugalité, la place de chacun-e auprès de son enfant, la question des violences intrafamiliales et des conséquences pour l'enfant.

Les femmes et hommes accompagnés au centre parental ont eux-mêmes très souvent eu des parcours de vie difficiles (cadre affectif et physique peu sécurisant, violences familiales, conjugales, sexuelles). La construction de leur nouvelle place de parents passe aussi par la construction de leur propre identité. Il leur faut devenir parent et adulte en même temps. C'est ce que les professionnel·le·s s'attachent à faire au quotidien lors de leurs différentes interventions. Mais la construction de soi passe aussi par le « faire », « l'agir », « le découvrir » etc.

Ainsi depuis quelques années, le centre parental a une attention particulière à la mise en place de projets collectifs singuliers.

6.1 Les ateliers collectifs, une dimension de l'accompagnement

En 2025, **64 ateliers collectifs** ont été proposés et travaillés avec les familles, avec une **participation** importante puisque **22 familles** sur 27 y ont participé, soit, pour chacune, une moyenne de 8 ateliers dans l'année. Certaines activités sont proposées avec les enfants et d'autres sans les enfants.

Certains de ces ateliers sont financés par la FAS 35, Rennes Métropole, la DDETS : sorties culturelles, séances de yoga, médiation animale, Bébé nageurs, ateliers de pratiques artistiques etc.

6.1.1 La Gratiféria du centre parental : un rendez-vous solidaire et éco-responsable

Depuis maintenant quatre ans, le centre parental organise une « Gratiféria », ou marché gratuit, ouverte à toutes les familles accompagnées.

Celles-ci disposent souvent de budgets restreints et rencontrent parfois des difficultés de gestion financière. Elles doivent également s'équiper entièrement pour leur logement et pour leurs enfants.

Lors de cette journée de partage, vêtements pour bébés, jeux, livres, objets du quotidien et articles pour la maison leur sont proposés gratuitement.

Au-delà de l'aide matérielle, cet événement vise à sensibiliser les familles à une autre manière de consommer : trier, donner et réutiliser les objets plutôt que de les jeter. En favorisant le recyclage et le réemploi, chacun contribue à la protection de l'environnement et à la réduction de la surconsommation.

La Gratiféria est avant tout un moment convivial, propice aux rencontres et aux échanges entre familles. C'est aussi une occasion pour transmettre des informations utiles sur les associations de troc, les sites de dons en ligne ou encore les structures locales telles que les recycleries, qui proposent du matériel d'occasion à petit prix.

6.1.2 L'atelier YOGA

L'atelier Yoga, est un atelier mensuel, fréquenté de façon différente en fonction des mamans : certaines viennent régulièrement, d'autres plus ponctuellement. C'est un temps ajusté à chaque corps et à chaque esprit, à l'image de notre accompagnement, en prenant compte la singularité de chacune de ces femmes (parcours traumatique, notion de vide, notion de lenteur, notion de prendre soin de soi).



Les mamans peuvent témoigner avant la séance en disant : « Mon corps en a besoin » ou bien après la séance : « sensation de légèreté », « je me sens libre ».

Les cours sont enseignés par une professeure de yoga kinésithérapeute. La pratique est ajustée à la possibilité pour chaque participante ce jour-là.

L'idée est de permettre un mouvement et ressenti corporel conscient ; en effet une majorité des mamans présentes ont été victimes d'évènements traumatiques et l'une des conséquences est de ne plus ressentir son corps. Le risque est alors de l'oublier, de ne pas le soigner, de le maltraiter.

Le yoga vient alors leur offrir du « temps pour soi » pendant lequel leur bébé peut être accueilli par des professionnel-le-s du centre parental. Cela est parfois « une première fois » pour certaines mamans.

La séance est alors considérée comme un soin à part entière, participant à la reconstruction de ces femmes.

6.1.3 Le geste et les mots

Proposé par l'illustratrice Céline Ziwes, comme un temps d'expression, de partage et de soutien mutuel par les arts graphiques, cet espace a permis de développer la créativité des participantes, mais aussi favoriser un espace de parole, de répit et d'épanouissement personnel. Ce sont des temps qui permettent également de sensibiliser aux Droits des femmes tout en offrant aux participantes un moment de libération, de partage et de solidarité.

En partenariat avec la Maison Bleue et dans le cadre de la programmation de la journée internationale des droits des femmes de la ville de Rennes, les œuvres de cet atelier ont été exposées 3 semaines à la Maison bleue et un vernissage de l'exposition dans le cadre d'une soirée concert a eu lieu le jeudi 13 mars 2025.

8 femmes ont participé à cet atelier entre 2024 et 2025.



7.1 Actualisation du référentiel professionnel

Dans le cadre d'une réflexion au long cours pour clarifier, fluidifier, actualiser nos modalités d'accompagnement, de participation et d'intervention nous faisons le choix pour l'année 2026 d'amorcer une mise à jour de notre référentiel professionnel. Il s'agit de :

- S'assurer que les pratiques professionnelles répondent aux besoins des publics et le cas échéant, faire évoluer certaines modalités d'accompagnement,
- Garantir la qualité des accompagnements,
- Intégrer de nouvelles modalités règlementaires,
- Renforcer la lisibilité des modalités d'intervention en complément du projet d'établissement.

7.2 L'Espace Enfant : le fond, la forme en réflexion

L'espace enfant est un outil reconnu et indispensable dans l'accompagnement des parents et enfants au centre parental. Il connaît depuis quelques temps des variations de fréquentation et d'utilisation qui ont pu questionner les professionnel-le-s. Le souhait a été exprimé de repenser cet espace dans le fond et la forme pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et à notre mission essentielle, celle de la prévention et la protection de l'enfant.